



# la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP



Fabien GOLFIER & Jean-Michel WEISS  
secrétaires nationaux chargés de la police municipale  
vous adressent leurs meilleurs vœux pour  
2018

FA-FPT Police Municipale 96 rue Blanche 75009 Paris - [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) - courriel: [policemunicipale@fafpt.org](mailto:policemunicipale@fafpt.org)

## INFO 11

### Compensation de la hausse de la CSG, le décret publié

L'indemnité compensatrice de la hausse de 1,7 point de la contribution sociale généralisée (CSG) a bien été instituée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour l'ensemble des fonctionnaires, suite à la parution d'un décret au Journal officiel le 31 décembre dernier qui en définit les modalités de calcul et de versement.

Le décret précise ainsi les différents modes de calcul applicables aux agents publics nommés ou recrutés en cette qualité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ceux qui n'étaient pas rémunérés en qualité d'agent au 31 décembre 2017 et ceux nommés ou recrutés en cette qualité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. A noter que le gouvernement avait également détaillé de façon très pratique les modalités de mise en œuvre de cette indemnité dans une circulaire datée du 14 novembre.

« Pour les collectivités locales, le montant total de l'indemnité à verser aux agents à compter de janvier 2018 est estimé à 530 millions d'euros par an. Pour les employeurs hospitaliers, il est de 320 millions d'euros par an », précisait, en novembre dernier, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin.

Bien que le gouvernement a « fait le choix de compenser intégralement la charge pour les collectivités et les établissements hospitaliers de l'indemnité compensatrice » qu'ils sont donc désormais tenus de verser à leurs agents en contrepartie de la hausse de leur CSG de 1,7 point, la majorité des membres du collège des élus du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) s'est montrée particulièrement défavorable à cette mesure.

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

Dans une délibération datée du 30 novembre dernier, les maires et les présidents d'EPCI regrettent que ce mode de remboursement, prévu via la baisse des cotisations patronales pour la maladie, « ne concerne que celles versées pour les fonctionnaires titulaires à temps complet et ceux à temps non complet effectuant plus de 28 heures par semaine » et qu'il n'offre « aucune garantie de compensation intégrale pour chaque collectivité territoriale ». Ils pointent également la « lourdeur » et la « complexité » du dispositif, le « coût problématique sur les dépenses de fonctionnement » des collectivités de petite taille ainsi que la « pérennité » de la mesure au-delà de l'année 2018.

[...]

**d'après Maire-Info**

**Source : Décret n° 2017-1889 du 30 décembre 2017 pris en application de l'article 113 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 et instituant une indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée dans la fonction publique**



**Ndlr : Le gouvernement est trop fort**, la preuve .... La loi n° 2017-1837 de finances pour 2018 et instituant une indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée dans la fonction publique est signée le **30 décembre 2017** ... et le décret d'application **le même jour** .... **BRAVO ! On s'en souviendra ...**

## INFO 12

### Services publics : le gouvernement invite les agents à participer à la consultation

Le ministre de l'Action et des Comptes publics Gérard Darmanin et son secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique Olivier Dussopt ont adressé un courrier aux 5,4 millions d'agents pour les inviter à participer à la consultation sur les services publics de demain, a le ministère.

Cette consultation, baptisée "Forum de l'Action Publique", s'adresse à la fois aux usagers du service public et aux agents. Lancée le 24 novembre à Reims par M. Darmanin, elle doit se dérouler jusqu'en février autour de deux axes principaux: une plateforme en ligne et des débats dans toutes les régions.

"Nous souhaitons que ce Forum permette de réaffirmer l'attachement des citoyens aux valeurs du service public (...) C'est pourquoi nous vous invitons à enrichir ce débat de vos expériences et de vos réflexions", écrivent MM. Darmanin et Dussopt dans cette lettre datée du 11 décembre adressée aux agents des trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière).

Les agents sont aussi invités à "partager (leurs) aspirations et propositions innovantes pour être les premiers contributeurs de la transformation" des services publics. Une "transformation audacieuse et constructive" en vue de "répondre aux attentes nouvelles" des Français, soulignent-ils.

Les syndicats de la fonction publique ont exprimé à plusieurs reprises leurs inquiétudes concernant cette consultation, qui doit permettre de dresser un état des lieux des besoins - ceux des usagers ou ceux des agents - en matière de fonctionnement et de moyens du service public.

La synthèse des débats sera accessible sur la plateforme numérique ([www.forum-action-publique.gouv.fr](http://www.forum-action-publique.gouv.fr)) et l'ensemble de la consultation sera restituée en mars.

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

## Fonction publique : lettre Ouverte à Gérald Darmanin et à Olivier Dussopt

Les organisations syndicales de la Fonction Publique CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC, CGC et **FA-FP** ont décidé d'interpeller le Ministre de l'Action et des Comptes Publics et le Secrétaire d'Etat, chargé de la Fonction Publique afin d'obtenir l'avancée de la date du rendez-vous salarial au printemps 2018.



Les Lilas le 15 décembre 2017

Monsieur le Ministre de l'Action et des comptes publics,

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Les organisations syndicales de la Fonction publique (CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC, CGC, FA-FP) constatent que les réponses du gouvernement n'ont pas été à la hauteur des attentes des agents publics exprimées notamment lors de la mobilisation du 10 octobre dernier en matière de pouvoir d'achat, de respect des engagements pris et d'évolution de l'emploi public.

Gel de la valeur du point d'indice, rétablissement de la journée de carence, augmentation de la CSG avec une simple compensation, report d'un an des mesures PPCR : les organisations syndicales ont toutes dénoncé ces mesures qui vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents. Elles ont voté unanimement contre lors du Conseil Commun de la Fonction publique du 8 novembre dernier.

Ces non réponses ne sont pas acceptables. Les agents ne sauraient attendre octobre 2018 pour que s'ouvrent de nouvelles perspectives.

C'est dès maintenant que vous devez apporter, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, des réponses significatives aux revendications de plus de cinq millions d'agents. C'est pourquoi nous exigeons que le prochain rendez-vous salarial que vous nous avez promis en octobre 2018 soit avancé au début du printemps 2018.

L'ouverture rapide de discussions est en effet indispensable pour pouvoir rediscuter d'une augmentation réelle et significative des salaires de toutes et tous les agents de la Fonction publique permettant une réelle reconnaissance de leur engagement professionnel quotidien qui contribue à la qualité des services publics, au développement du pays comme à la cohésion de la société.

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)



En espérant, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, une réponse favorable à cette demande.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en l'expression de nos salutations respectueuses.



*Mylène JACQUOT*  
Secrétaire Générale de  
l'UFFA-CFDI



*Nathalie MAKARSKI*  
Présidente de la Fédération  
des Fonctions Publiques  
CFE-CGC



*Denis LEFEBVRE*  
Président de la CFTC-FAE



*Jean-Marc CANON*  
Secrétaire Général de  
l'UGFF-GCT



*Bruno COLLIGNON*  
Président de la FA-FP



*Bernadette GROISON*  
Secrétaire Générale de la FSU



*Luc FARRE*  
Secrétaire Général de l'UNSA  
Fonction Publique



*Denis TURBET-DELOF*  
Délégué National de Solidaires  
Fonction Publique

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)